

# 19 ème siècle :

## la route départementale

Au début du 19ème siècle, le chemin de Montélimar à Crest passe par Marsanne. Toutes les communes du secteur, même celles qui sont peu à l'écart du chemin, fournissent des journées de prestation pour son entretien.

Les routes départementales sont créées en 1813, sur le papier, mais les choses ne vont pas si vite sur le terrain.

1820 ► l'administration départementale envisage le classement de trois routes départementales : Nyons-Carpentras, Montélimar-Nyons, et Montélimar-Vienne en passant par Crest, Chabeuil, Romans, Mours.

1822 ► pour le tronçon Montélimar-Crest l'ingénieur des Ponts et Chaussées étudie deux tracés, un passant par Marsanne (ancien tracé) et l'autre passant par Cléon-d'Andran et Puy-Saint-Martin (nouveau tracé). Il exprime clairement sa préférence pour le deuxième.

1822 ► le Conseil Général opte pour le deuxième tracé. Ceci explique sans doute les réticences futures de la commune de Marsanne lorsqu'il s'agira de participer aux travaux d'alignements et d'entretien.

1837 ► une ordonnance royale du 2 Mai officialise le classement de la route.

L'Ingénieur-en-chef est invité par le préfet à dresser au plus vite les plans de la route pour que les alignements s'imposent aux nouvelles constructions et plantations.

1852-54 ► le classement n'a pas changé grand-chose à l'état de la route. Le Sieur Bouchet, propriétaire et marchand de bois à Sauzet, se plaint d'inondations dans sa propriété et explique que les graviers descendant de la montagne les jours d'orage ont été simplement étalés sur la chaussée, ce qui a eu pour effet de monter son niveau de 50 cm. Il joint une pétition de soutien et le maire, M. Faugier approuve.

1860 ► l'ingénieur Meray établit un magnifique plan d'alignement pour la traversée de Sauzet sur lequel figurent les constructions riveraines et les noms des propriétaires.

Par la suite les travaux se succèdent : élargissements, alignements, ponceaux, caniveaux... On en trouve trace dans les délibérations municipales car la participation financière de la commune est sollicitée. Le goudronnage sera décidé en 1928.

page suivante :  
arguments pour le choix du tracé par Cléon d'Andran  
et Puy-Saint-Martin  
signatures de la pétition de soutien au sieur Bouchet

Quant à cette différence de 3150<sup>m</sup> de longueur en plus par le Puy S. Martin, elle est bien plus que rachetée par les avantages bien importants que cette communication plus directe offrira à un plus grand nombre de communes qui seront sur son passage, telles que Clion, le Puy S. Martin et Curjeulle, qui ont des relations avec les communes de Saou-, Bourdeaux, Charol, Dieu-le-fils et autres de la vallée du Roubion avec lesquelles il serait facile d'ouvrir des embranchemens.

Il est surtout à considérer que les voyageurs et voyageurs en traversant le Village de Clion, du Puy S. Martin et de Curjeulle y trouveront par tout des secours et des secours; tandis qu'il n'en trouve rien par Marsanne, Village même que la route ne peut traverser à cause de sa position.

Ainsi par toutes ces considérations et dans l'intérêt d'un grand nombre de Communes de ce Département, l'Ingénieur En Chef soussigné pense que l'on ne doit pas hésiter de donner la préférence à la direction de la route de Montlimar à Crest, par Clion et le Puy S. Martin.

En foi de quoi et pour rendre hommage à la vérité tout a été signé le présent.

Fait à Saugy le 10 août 1817. Jarrias Vils  
 { Julien Cressa Pierre Serret  
 J. Maudouin.  
 J. Reynaud J. Vauchier  
 G. Guithardot Chabas Louis Gontard  
 J. Berenquiers Anne Chabas Tibourg  
 J. Berenquiers

Les pour la liquidation des signatures  
 apposées ci-dessus pour tout le Maire de la  
 commune de Saugy. Saugy le 10 août 1817.  
 Le Maire.

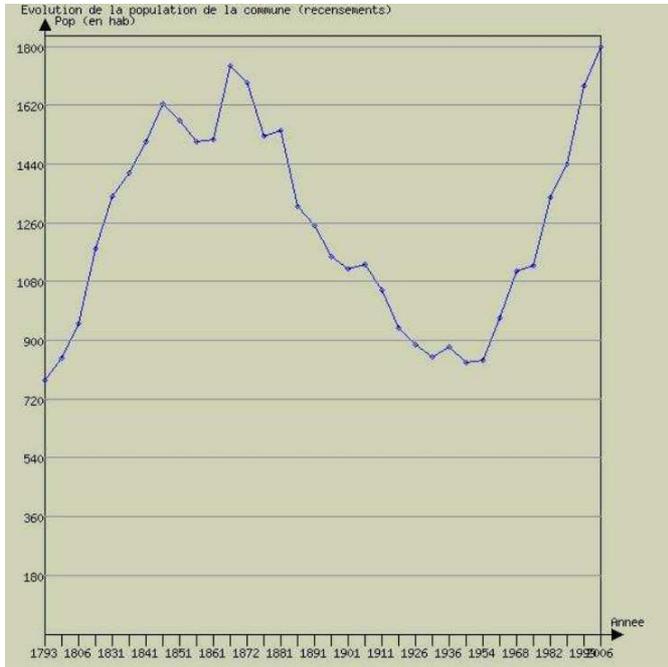


J. Saugy

## Qui investit la route départementale vers 1860?

La départementalisation et les règles d'alignements expliquent sans doute les fronts bâtis que forment les maisons construites au bord de la route dans le deuxième tiers du 19ème siècle.

En 1860 on dénombre 42 maisons sur la route (6 seulement en 1811). Il faut dire que la population a considérablement augmenté en 50 ans et que le vieux village est surpeuplé.



Plusieurs familles ont construit des maisons mitoyennes, la famille Bouchet en possède 9 (l'aïeul Jean est ex-avoué, le fils Auguste deviendra représentant à Valence, un autre fils Victor est marchand de bois de construction), il s'agit sans doute de maisons destinées à la location et rapidement vendues, un investissement en somme.

Le plan indique que toutes ces maisons sont en pierres, solides. Le nombre d'étages, généralement 1 ou 2 n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui.

Le recensement de 1861 permet de connaître les professions des chefs de famille et la composition des foyers.

1 épicier : Edouard Lager à l'angle de la route de la Bâtie

1 boucher : Jean Delhoste et 1 menuisier : Auguste Calvier tous deux à côté de l'épicerie

2 maréchaux-ferrants : Louis Gontard avec son gendre Nicolas Jacquier, Antoine Fournier avec son fils Florian

6 maçons : Casimir Sibourg, Pierre Quiot, Joseph Fauchier avec son fils Julien, Joseph Fauchier avec son frère Ernest, Jacques Mirabel avec son fils Jacques, Hippolyte Pacalais.

2 tailleurs de pierres : Ernest et Julien Fauchier

8 propriétaires cultivateurs : Claude Bret, Auguste Jarrias, François Rey, Philippe Brochier, Pierre Serret, Vincent Bressac, Honoré Sestier, Louis Mourier

1 scieur de long : Joseph Carret avec son fils Sylvain

1 percepteur : André Maussier

1 propriétaire rentière : Olympe Guilhardon née Brémond, veuve d'un juge de paix.

Beaucoup de jeunes hommes sont dits cultivateurs parfois dès 14 ans, 5 jeunes filles célibataires (17,19,21,24,27 ans) sont servantes, 1 domestique.

Les enfants ne sont pas très nombreux, 2 ou 3, exceptionnellement 5, mais la cohabitation avec les parents âgés est très fréquente. 1 bébé de 3 mois en nourrice : Celine Arnaud.

Les femmes ne déclarent aucune profession, sauf 3 couturières: Cédonie Gontard, Fanie Fournier et Valérie Pacalais.

Les locataires sont plus difficiles à localiser sur le plan : l'instituteur communal Albert Michel avec sa femme et ses 3 enfants, un comptable, un métayer, des rentiers.

